



L'ACCUEIL DU DOCTEUR JUNIOR (DJ)

MISE À JOUR SEPTEMBRE 2025



POURQUOI UNE 4ÈME ANNÉE ?



La quatrième année du DES de Médecine Générale est issue de la réforme du troisième cycle des études médicales de 2017. Elle permet aux internes de se former une année supplémentaire dans leur spécialité, soit la moitié de leur temps de formation en troisième cycle. Elle vise à favoriser l'identité professionnelle.

L'interne en phase de consolidation est nommé "Docteur Junior (DJ)". Il réalise :



2 stages de 6 mois en ambulatoire en médecine générale



Dès novembre 2026

CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LE PAMSU

(PRATICIEN AGRÉÉ MAÎTRE DE STAGE
DES UNIVERSITÉS)

Le médecin est formé pour être agréé PAMSU.

Si le médecin n'est pas formé à la maîtrise de stage, il doit le faire avant de débiter.

Le DJ travaille dans un cabinet où un médecin exerce.

Le PAMSU peut conserver sa fonction actuelle de MSU, tout en étant PAMSU pour un DJ.

LE MATÉRIEL AU CABINET



Un **bureau équipé** du mobilier adéquat :

- table d'examen aux normes,
- matériel médical nécessaire notamment au suivi des enfants et des femmes.

Un **ordinateur équipé** (logiciel agréé Ségur, logiciel d'aide à la prescription et un système de télétransmission).

Les moyens d'accueil et d'organisation du **secrétariat**.

Une liste de professionnels de recours du territoire.

LES MODALITÉS DU STAGE

Un ou plusieurs DJ ?

Plusieurs DJ sur un
même site possible

Plusieurs PAMSU
pour un DJ possible

Temps en stage ?

4 jours par semaine en stage
dont 1 journée pouvant être
dédiée au projet professionnel
sur le territoire
+ 1 journée universitaire
Max 48h/semaine

Combien d'actes ?

10 à 25 actes
par jour

Gardes ?

PDSA sur
volontariat



RÉMUNÉRATION MENSUELLE DU PAMSU

1200 euros bruts d'indemnité de compensation des charges de fonctionnement
600 euros bruts d'honoraires pédagogiques
800 euros bruts si exercice en ZAC/ZIP/QPV
400 euros bruts si supervision de la PDSA



L'ACCUEIL DU DOCTEUR JUNIOR (DJ)

MISE A JOUR SEPTEMBRE 2025



CONDITIONS POUR ÊTRE DJ



Validation des stages de la
maquette
+
Enseignements facultaires

+



Thèse

→



Inscription à l'Ordre
des Médecins sur un
tableau
complémentaire

Le DES est
validé à l'issue
des 4 ans

RÉMUNÉRATION DU DJ

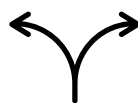
Un salaire mensuel fixe
+ une prime semestrielle conditionnée à l'activité
+ une indemnité mensuelle spécifique aux ZIP
+ actes réalisés en PDSA sur la base du volontariat

EXERCICE PROFESSIONNEL

Le DJ travaille avec une carte professionnelle de santé, qui lui donne accès à "Amelipro".
Le DJ n'est pas médecin traitant des patients, mais il a une file active.

MODALITÉS D'APPARIEMENT PAMSU - DJ

Les DJ rédigent un CV et une
lettre de motivation et
émettent des vœux pour le
lieu de stage



Les PAMSU rédigent un document
présentant la structure (modèle
transmis) et émettent des vœux
d'accueil pour le DJ



L'appariement sera réalisé via une plateforme informatique
**Vous pouvez être contacté(e) en amont du choix par les DJ
pour se présenter**

COMMENT CANDIDATER ?

1

Que vous soyez déjà **PAMSU ou non**, contactez Mme REMACLE (voir ci dessous)
dès octobre 2025.

Vous recevrez en retour un document à compléter portant sur votre projet d'accueil.

2

Une rencontre (présentiel ou visio) avec la chargée de mission permettra de
valider le projet pédagogique. Le dossier est à déposer **avant décembre 2025.**

3

Procédure d'appariement **entre juin et septembre 2026.**
Prise de fonction en **novembre 2026.**

CONTACT

Stéphanie REMACLE

Chargée de mission 4ème année d'étude de médecine générale

Tél: 0607264013

Mail: stephanie.remacle@univ-angers.fr

